

le comité retienne mon idée de taxe au détail dont les agriculteurs profiteraient directement. Nous pourrions mettre en place de meilleurs programmes de stabilisation pour les agriculteurs ou des ententes bilatérales avec nos concurrents. Nous savons qu'environ cinq pays produisent 75 p. 100 ou 80 p. 100 des excédents alimentaires mondiaux, surtout sur le plan des céréales. Pourquoi ces pays nous concurrencent-ils si bien auprès de ceux qui doivent acheter des céréales comme les pays communistes et d'autres, alors que nous vendons notre grain en-dessous du coût de production des agriculteurs canadiens? La situation est la même aux États-Unis, en Argentine et en Australie qu'au Canada. Je crois également que nous aurions tort d'abroger les anciens accords internationaux sur le blé. Nous devrions peut-être en parler avec les députés d'autres pays ou les membres du Congrès américain pour essayer de trouver des solutions.

Plusieurs provinces cherchent à aider les agriculteurs au moyen de subventions, ce qui a causé certains problèmes sur le marché des États-Unis en ce qui concerne le porc. Nous pourrions peut-être assurer une meilleure stabilisation des prix à l'échelle nationale ce qui ne se répercuterait pas sur les marchés d'exportation.

Il est très facile de devenir tout retourné quand on parle d'agriculture. Je viens d'une région rurale, et ma famille cultive la 3580<sup>e</sup> terre depuis plus d'un siècle. Je connais les difficultés des agriculteurs, mais je n'ai pas l'intention de faire échouer la motion en prolongeant la discussion. J'ai plutôt l'intention de proposer:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots après le mot «Que», et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-215, loi concernant les prix paritaires des produits agricoles, ne soit pas lu maintenant pour la 2<sup>e</sup> fois mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi retiré et le sujet renvoyé au comité permanent de l'agriculture.»

Je crois que le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) s'est dit prêt à appuyer la motion.

**M. Axworthy:** Oui.

**Le président suppléant (M. Charest):** Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement relatif à la motion principale?

**Des voix:** D'accord.

(L'amendement est adopté.)

**Le président suppléant (M. Charest):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

**Des voix:** D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

**Le président suppléant (M. Charest):** Par conséquent, l'ordre est annulé, le projet de loi est retiré et le sujet est renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

[Français]

**Le président suppléant (M. Charest):** A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

*L'ajournement*

• (1800)

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES MINES—L'AGRANDISSEMENT DE LA RAFFINERIE DE LA FALCONBRIDGE EN NORVÈGE. B) L'OCTROI DE PERMIS D'EXPORTATION

**M. John R. Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur le Président, le 3 avril dernier, j'ai posé une question au ministre d'État chargé des mines (M. Layton) au sujet de la construction d'une raffinerie par la Falconbridge Nickel Mines Ltd. dans le bassin de Sudbury. Je lui ai demandé s'il savait que cette société avait l'intention de dépenser 41.5 millions de dollars pour développer sa raffinerie en Norvège parce qu'elle achetait de la matte de nickel du Botswana et qu'elle devait agrandir ses installations pour le faire.

Depuis que la Falconbridge est installée dans le bassin de Sudbury, au début des années 1940, elle a toujours fait transformer sa matte de nickel en Norvège. Les habitants du bassin de Sudbury n'ont jamais cessé de faire valoir qu'elle devrait construire une raffinerie au Canada pour raffiner le minerai canadien. Nous estimions que cela eut été une bonne politique de sa part que de raffiner sur place le minerai exploité au Canada.

Monsieur le Président, après avoir vécu des reculs successifs dans le domaine de l'exploitation minière à Sudbury en 1975, le gouvernement conservateur de l'Ontario a tenté tardivement de sauver la face en modifiant la loi sur les mines de cette province. Cette loi stipulait que les ressources ontariennes devaient être transformées au Canada. Nous aurions préféré qu'elles soient transformées en Ontario, mais nous avons consenti que ces ressources soient au moins traitées au Canada.

Or, l'article 104 de cette loi exempte la Falconbridge de cette disposition. C'est donc la seule compagnie de cette province qui peut expédier des matières premières à demi traitées à l'étranger pour les faire raffiner.

Depuis deux ans, la Falconbridge a réduit le nombre de ses effectifs de 2,700 à 900 travailleurs. Nous avons donc perdu 800 emplois dans cette seule compagnie qui n'a pas exploité de nouvelles mines dans le bassin de Sudbury. Pire, elle importe d'énormes quantités de métaux de ferraille de l'étranger pour en tirer du nickel. Ce n'est pas la façon de créer des emplois au Canada.

Devant le retrait de Amex de son consortium au Botswana, la Falconbridge comble le vide en achetant maintenant de la matte de nickel à ce pays pour la raffiner en Norvège. Et elle n'hésite pas à dépenser 41.5 millions de dollars pour agrandir ses installations norvégiennes. C'est illogique à mes yeux et si la Falconbridge avait une once de patriotisme, elle prendrait ces 41.5 millions de dollars pour construire enfin une raffinerie dans le bassin de Sudbury afin de raffiner notre minerai. Que les Norvégiens traitent le minerai du Botswana.